

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_084

DÉVELOPPEMENT PARTICIPATION MUSIQUE SUBVENTION 2026 **DE FINANCIÈRE ET** **L'ENSEIGNEMENT AUX ÉCOLES STRUCTURES** **MUSICAL MUNICIPALES ASSIMILÉES** **- DE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_084

**DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL -
PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ÉCOLES MUNICIPALES DE
MUSIQUE ET AUX STRUCTURES ASSIMILÉES
SUBVENTION 2026**

I – CONTEXTE

La musique est la première expression artistique sur le bassin Est et elle permet, dans un contexte territorial marqué par les difficultés scolaires, d'impacter positivement le développement cognitif des jeunes publics à travers l'acquisition notamment de compétences transversales (attention, écoute, concentration, rigueur, l'agilité manuelle, la confiance en soi, capacité d'expression personnelle et de mémorisation, capacité d'explorer et de faire preuve d'originalité, aptitude à supporter la tension...).

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence supplémentaire en matière culturelle, la CIREST a souhaité renouvelé son soutien financier aux écoles municipales de musique et aux structures assimilées de l'Est pour l'année 2025, pour qu'elles puissent améliorer la qualité de leur offre de services dans le domaine des enseignements artistiques et culturels sur leur territoire, favoriser le développement des pratiques amateurs et de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire et dans les quartiers éloignés des propositions artistiques.

Cette contribution en faveur des Écoles de musique du Territoire Est (formation musicale, pratique d'instrument, pratique vocale et chorale) est en résonance avec les orientations du Schéma Régional des Enseignements Artistiques et les conclusions du Schéma Directeur Culture de la CIREST concernant les enseignements artistiques.

Enfin, en permettant au réseau des écoles de musique de l'Est d'améliorer leur fonctionnalité, la CIREST vise à réaffirmer son engagement en faveur du développement de l'enseignement musical et du rayonnement de ces écoles dans leur dimension territoriale.

La mise en place de cette action d'appui s'articule autour des axes d'intervention indicatifs suivants :

- L'organisation des animations musicales ;
- La mise en place d'ateliers de sensibilisation ;

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération en 2026 est de 35 000 euros, répartis entre les quatre écoles de musique et les trois structures assimilées du territoire :

COMMUNES	STRUCTURES	MONTANT
Saint-André	Ecole municipale de musique – Association Cultures Expressions de l'Océan Indien	5 000 euros
Saint-Benoît	Maison des Jeunes et de la Culture –Centre social Bambous Girofles	5 000 euros
Saint-Benoît	Education et Animation Musicale Bénédictine (EAMB)	5 000 euros
Salazie	Ecole Municipale de musique – CEAS: ADAS	5 000 euros
Sainte-Rose	Ecole municipale de musique Gabriel SINGUE	5 000 euros
Bras-Panon	Association Petit Conservatoire de l'Est	5 000 euros
Plaine des Palmistes	Ecole de musique – En Plaine Musique	5 000 euros
Total		35000 euros

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** la délibération n° 2022 – C004 du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2022 relative aux modifications statutaires ;
- **VU** la délibération n° 2022 -C78 du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2022 relative à la proposition d'élargissement de la compétence supplémentaire dans le domaine de la culture à l'éducation artistique et culturelle et aux enseignements artistiques ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- la participation financière dédiée aux écoles municipales de musique et aux structures assimilées permet d'affirmer la CIREST comme pôle d'appui additionnel en faveur du développement de l'enseignement musical et de la valorisation de leurs actions ;
- la fonction des écoles municipales de musique et des structures assimilées dans l'animation et la cohésion sociale du territoire ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **DE VALIDER** la convention jointe en annexe,

- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER